Le CESE s'est prononcé sur le Service Civique

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 24/05/2017

Saisine liée : SERVICE CIVIQUE : QUEL BILAN ? QUELLES PERSPECTIVES ?

Séance plénière du 24 mai 2017

Etude rendue par Jean-François Serres et Julien Blanchet au nom de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques présidée par Michèle Nathan.

Instauré comme une composante du service national universel par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il offre à toute personne volontaire âgée de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'une personne morale agréée.

Les volontaires perçoivent une indemnité de 472,97 € par mois prise en charge par l'Etat et une prestation complémentaire de 107,58 € versée par l'organisme d'accueil.

La gestion du dispositif est confiée à l'Agence du Service Civique (ASC) qui bénéficie d'un budget en hausse ces dernières années : passant de 301 millions d'euros en 2016 et près de 100 000 jeunes ayant effectué une mission, à 390 millions d'euros en 2017 avec un objectif annuel de 150 000 jeunes.

BILAN DU SERVICE CIVIQUE : UN DISPOSITIF EN PASSE DE FAIRE SES PREUVES

La montée en puissance constante du nombre de volontaires, missions et structures agréées depuis sa création en 2010 constitue un indicateur indirect du succès du Service Civique. D'un point de vue qualitatif, les diverses enquêtes réalisées pour l'évaluer révèlent des impacts positifs pour :

les jeunes volontaires quant au contenu de leur mission et à l'expérience vécue ;

les structures d'accueil, les volontaires étant vecteurs de développement de leurs activités et d'innovation sociale ;

la société, les missions se révélant utiles pour les personnes touchées par l'engagement des volontaires.

Une approche quantitative confirme que le dispositif est investi par l'ensemble des jeunes, même si certains territoires et niveaux de diplômes sont plus représentés que d'autres par rapport à la population globale. Les femmes représentent 58 % des volontaires et les jeunes mineur.e.s seulement 4 %, l'âge moyen étant de 21 ans.

Ce tableau globalement positif du Service Civique ne doit, cependant, pas masquer un ensemble de risques dont il conviendra d'améliorer la maîtrise.

LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE GENERALISATION REUSSIE DU SERVICE CIVIQUE

En mars 2015, le Président de la République a annoncé l'universalisation du dispositif et un budget prévisionnel estimé à 1 milliard d'euros en 2018 afin d'accueillir 350 000 volontaires. Pour ce faire, la délivrance massive de nouveaux agréments pourrait :

amplifier certains risques antérieurs à la généralisation (substitution à l'emploi, manque de brassage social, disponibilité des financements publics, etc.) ;

générer de nouveaux risques liés à ce changement d'échelle (pilotage par le chiffre, difficile acculturation des nouvelles structures d'accueil, etc.).

Sensibilisé à ces dérives mais convaincu que la généralisation est porteuse d'opportunités pour les jeunes et notre pays, le CESE soutient l'universalisation du Service Civique à condition de la border de garde-fous et de veiller à la qualité des missions proposées.

Julien Blanchet est ancien président de la FAGE. Il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse au CESE.

Jean-François Serres est référent national de MONALISA. Il siège au CESE où il représente le groupe des associations.

© - copyright CESE - Mai 2024